



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la Réunion d'acteurs du monde agricole

Lieu : Loyettes (01), Salle Polyvalente Maurice BARRAL

Date et horaire : Le lundi 29 janvier 2024, de 16h à 18h

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur de projet
- **Dimitri COULON**, CNR, Délégué territorial Haut Rhône

Garant de la concertation désigné par la CNDP : **Jean-Michel THORNARY**

Modératrice : **Aurélie PICQUE**, PARIMAGE

Nombre de participants : 27 (24 en salle et 3 à distance)

Nombre d'interventions : 18

Le diaporama présenté en séance est disponible en ligne, avec le présent compte-rendu synthétique, validé par les garants de la CNDP.

Introduction

Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes, remercie les participants et leur souhaite la bienvenue à cette réunion d'acteurs du monde agricole.

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, introduit la réunion. Il explique l'objectif de cette première série de réunions dédiées aux acteurs du territoire : permettre au public de s'exprimer et d'interroger le maître d'ouvrage. En retour, CNR s'engage à fournir des réponses et/ou à fixer un délai pour y répondre ultérieurement.

Aurélié PICQUE, modératrice, présente le déroulement de la réunion qui se divise en deux temps. En premier lieu, le maître d'ouvrage présente le projet et ses implications dans le domaine agricole. Le second temps est dédié à l'échange avec le public. Elle note enfin que la réunion est diffusée en direct via Zoom pour les participants à distance.

Le projet Rhôneergia

Présentation par CNR du périmètre d'étude, de la localisation du projet, des variantes à l'étude, de l'insertion paysagère, des emprises foncières, des usages de l'eau, des études en cours et des effets du projet à l'étude (diapositives 7 à 21).

Olivier LE BERRE, CNR, salue la salle et remercie les participants ainsi que la mairie de Loyettes pour leur présence. Il aborde tout d'abord l'actualité, puis présente les enjeux du projet Rhôneergia. Il explique que cette présentation adopte une démarche progressive, débutant par une vision d'ensemble pour ensuite se focaliser sur les enjeux spécifiques des agriculteurs du territoire.

Il rappelle la localisation du projet à l'étude, entre les communes de Loyettes et de Saint-Romain de Jalionas, autrement dit au dernier endroit où un potentiel suffisant de production hydroélectrique a été identifié. Il indique que le projet porté par CNR souhaite répondre à l'intérêt général des Français et aux objectifs portés par l'Etat. Un point essentiel dans la conception du projet Rhôneergia réside dans l'examen de l'étude de faisabilité. Initialement, diverses alternatives ont été envisagées, conduisant à une dizaine de propositions au total. À la suite d'une démarche de sélection de la proposition la moins impactante, deux options subsistent dans le dossier de la concertation préalable. Les équipes ont cherché à optimiser la localisation du projet, non seulement pour obtenir un rendement significatif mais aussi en tenant compte de son impact environnemental et foncier. Le choix entre les variantes a été fait pour éviter toute influence directe du barrage sur le fonctionnement de la confluence de l'Ain. Cependant, cette question nécessitera des ajustements et des études approfondies en collaboration notamment avec la communauté scientifique.

S'en suit une projection de l'aire d'étude du projet. Carte à l'appui, Olivier LE BERRE développe son propos en indiquant que le périmètre du projet s'étend au-delà des ouvrages composés de l'usine et du barrage sur un linéaire de 22 km en amont et 4 km en aval. Ce périmètre prend en compte les caractéristiques de l'environnement, de la biodiversité, du patrimoine et des usages de l'eau. Bien que l'étude de faisabilité actuelle ne réponde pas à toutes les questions, CNR s'engage à les traiter ultérieurement, notamment si l'Etat demande la poursuite des études. Un point est également effectué concernant l'emplacement du projet en corrélation avec les études et sondages géotechniques effectués sur des parcelles privées.

Puis, il explique que l'aménagement « au fil de l'eau » ne retient pas l'eau, ne la réchauffe pas et ne la prélève pas. Il explique également que l'aménagement intègrera des mesures pour assurer la continuité piscicole et sédimentaire en réponse aux engagements pris envers l'Etat. L'aménagement comprendra un contre-canal, une passe à poissons et une digue. Cette dernière servira à canaliser l'eau du côté de l'Ain pour éviter les débordements pendant les crues. Le contre-canal remplira des fonctions importantes en amont de l'aménagement liées au fonctionnement des nappes phréatiques rive droite.

Olivier Le BERRE revient sur l'objectif principal de cette réunion avec les acteurs du monde agricole, à savoir permettre d'ajuster et d'améliorer les données connues du territoire et de répondre aux questions que se posent les exploitants agricoles. Il rappelle que CNR, à travers la loi d'aménagement du 28 février 2022, est nouveau concessionnaire du secteur (depuis Sault-Brénaz jusqu'au bornage PK 34.2) auparavant géré par les Voies Navigables de France (VNF).

Quelques données des emprises foncières issues de la base d'étude de faisabilité :

- Domaine concédé actuel du pk 59 au pk 34.2 : 440 hectares (361 ha de fleuve et 79 ha terrestre)
- Surface totale potentiellement occupée pour les besoins et pendant le chantier : environ 630 hectares
- Surfaces de terrain réhaussées : environ 50 hectares
- Surfaces occupées définitivement en exploitation au niveau de l'usine-barrage : environ 15 hectares coté Isère, environ 90 hectares coté Ain
- Surfaces occupées en exploitation au niveau de la retenue : entre 40 et 60 hectares (repartie sur 2x 11km de berges dont 4 kilomètres de digue)
- Surfaces artificialisées au sens du code l'urbanisme : entre 12 et 18 hectares

Olivier LE BERRE explique que les données précises du territoire sont en cours de recensement et seront approfondies si l'Etat décide de poursuivre le projet. L'emprise foncière du chantier, estimée à 630 hectares, englobera des zones temporaires en fonction des phasages nécessaires à la construction telles que la réalisation d'une digue de 4 kilomètres. Une retenue d'eau sera créée et des ouvrages, comme un drain ou un contre-canal seront envisagés pour en minimiser l'impact sur la nappe phréatique rive droite. La période de chantier, estimée à 5 ans à partir de 2028, serait suivie d'une libération progressive des zones occupées.

En phase d'exploitation, les emprises foncières définitives seront déterminées, et des discussions spécifiques avec la Chambre d'agriculture, la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), les exploitants agricoles et les propriétaires des terrains concernés seront établies. Les surfaces agricoles définitivement affectées seraient d'environ 15 hectares coté Isère et environ 90 hectares coté Ain. Il mentionne également que le début de la phase d'exploitation ne débiterait qu'en 2033. CNR s'engage à mettre en place des comités d'échange pour suivre l'évolution des études pour optimiser les solutions.

Olivier LE BERRE évoque l'étude de zones spécifiques à renaturer, par la création de zones humides ou encore la possibilité de mise en place d'un passage mode doux ou au bénéfice des agriculteurs afin favoriser le passage entre rives au droit de l'aménagement. De même, le MOA respecterait les nouvelles réglementations environnementales en réponse à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et inscrites dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 20 juillet 2023. Il souligne que les informations données sur les emprises foncières seront sujettes à des études approfondies et à des discussions pour optimiser les choix. CNR fait valoir son expérience de cas similaires et de ses pratiques, à l'exemple de son dernier chantier sur le Rhône, à Sault-Brénaz en 1986.

Olivier LE BERRE explique les opérations qui seraient effectuées pour mettre en eau le barrage et l'usine :

- En aval, sur une distance de 4 kilomètres, des opérations de reprofilage des berges seraient effectuées pour la gestion des crues, ainsi que des dragages pour créer et faciliter l'évacuation de l'eau.
- A la mise en eau, le Rhône serait détourné sur un linéaire d'environ 2 kilomètres de manière équilibrée entre l'amont et l'aval.
- En amont de l'équipement, du fait de l'élévation de la ligne d'eau, des opérations de reprofilage des berges auraient lieu sur 11 kilomètres, en quinconce à quelques endroits

pour favoriser les débits et permettre à l'aménagement de ne pas avoir d'effets sur les crues.

Il mentionne que ces opérations concernent des zones actuellement considérées comme des terres agricoles. Si le projet se concrétise, la construction se limitera à des zones terrestres par souci de sécurité. Cette approche vise aussi à minimiser les impacts liés aux éventuels polluants.

Dimitri COULON, CNR, poursuit la présentation et développe en mentionnant les différents usages du Rhône, dont l'agriculture. Il rappelle les missions principales de la CNR, à savoir la production d'hydroélectricité, le soutien à l'irrigation dans toute la vallée du Rhône et le développement du transport fluvial. Il explique que tous ces usages doivent être maintenus et pris en compte dans la conception du nouveau projet sur le fleuve, et souligne l'importance du caractère multi-usage du projet.

Il explique ensuite que les stations de pompage et les usages de l'eau ne devraient pas connaître de modifications majeures. Le projet prévoit toutefois des travaux de mise à niveau pour les stations impactées, notamment celle de Port Blanc qui serait déplacée. Les impacts précis sur chaque station seront étudiés dans des analyses détaillées. Des opportunités d'amélioration pourront également être envisagées, et toutes les décisions seront prises en concertation avec les parties prenantes impliquées.

Il souligne par ailleurs que l'hydrologie resterait inchangée, avec une neutralité vis-à-vis des crues. L'impact du projet sur les nappes phréatiques (suivi à l'aide de piézomètres) et l'analyse des paramètres biologiques et chimiques de la qualité de l'eau feront également l'objet d'études détaillées, englobant les préoccupations liées à la pollution, à la faune, à la flore, ainsi qu'au risque de piégeage des sédiments et des polluants. Il rappelle qu'une attention particulière sera portée sur les PCB, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Il explique ensuite que le projet créerait un effet escalier avec une élévation de la ligne d'eau de 10 centimètres à Sault-Brénaz, et de 5 mètres environ au droit de l'usine-barrage, puis, en aval de la chute, une baisse de la ligne d'eau sur deux kilomètres.

Olivier LE BERRE, CNR, fait état de l'étroite collaboration ayant déjà eu lieu entre un certain nombre de riverains et les équipes de la CNR. En effet, les équipes de la CNR ont pu mener à bien les sondages géotechniques. La CNR a été attentive à minimiser les impacts sur les cultures et autres ouvrages. 150 conventions ont été signées, l'ensemble des agriculteurs ou propriétaires fonciers ayant subi des dommages aux cultures ont été indemnisés, sauf un agriculteur qui demande une extension du périmètre d'indemnisation.

A compter de mi-2024, si l'Etat décide de poursuivre les études du projet, CNR s'engage à approfondir les études techniques, durant environ 3 années dédiées aux sondages, aux relevés environnementaux ainsi qu'à des travaux de relevés de biodiversité, de la géotechnique, et d'autres aspects liés à l'eau et aux terres. Des sondages géotechniques plus précis seront effectués pour mieux détailler la géologie des sols, avec un engagement à partager ces résultats avec les parties concernées en cas de validation de la poursuite des études de l'aménagement Rhônergia. Enfin, les demandes d'autorisation environnementale et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pourront alors être préparées

Temps d'échanges

Les questions posées dans le chat en ligne sont lues en séance par Aurélie PICQUE.

INTERVENTION 1 : Fabien THOMAZET, membre de la Chambre d'agriculture de l'Ain et de l'ASIA, regrette que les chiffres présentés par les maîtres d'ouvrage ne correspondent pas à la réalité (*slide 9*).

En particulier, il conteste le volume d'eau utilisé pour l'irrigation, citant la capacité de la station de St Vulbas comme dépassant largement le chiffre mentionné dans le document, qui est de 2 200 000

mètres cubes pompés dans le Rhône. Il suggère une concertation entre CNR et les associations d'irrigants pour garantir l'exactitude des chiffres avant leur publication.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE indique que l'intervention a bien été prise en compte, et qu'une mise à jour des données chiffrées sera effectuée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Intervention 2 : Richard SARTEL, habitant de la commune de Saint-Romain de Jalionas et membre de l'ASIA, conteste la prise en compte du contexte temporel de 2021, une année particulièrement pluvieuse et non représentative des volumes d'eau prélevés. Il estime qu'une analyse plus pertinente aurait dû être faite en se basant sur l'année 2020, caractérisée par une consommation significative. Il estime que malgré la récente discussion en table ronde sur la nécessité de prendre en compte les impacts du changement climatique, avec une prévision d'une demande accrue en irrigation, ses craintes ne sont pas prises en compte. Il souhaite que les données chiffrées au sujet des usages de l'eau dans le secteur du projet soient révisées. Il indique qu'un calcul avec des volumes déjà bas pourrait fausser la représentativité des prélèvements à l'avenir.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE confirme que ce sont les acteurs qui ont l'expertise des phénomènes de leur territoire. L'étude de faisabilité s'appuie sur les données objectives provenant de stations de mesure en service. Les antériorités couvrent plus de 30 années de mesures, dont une moyenne a été dégagée. Il ajoute que les prévisions intègrent les projections de l'Agence de l'eau jusqu'en 2055 et que l'ensemble des phénomènes climatiques sont pris en considération. De plus, il précise qu'au regard des études scientifiques sur l'évolution du débit du Rhône publiées dans le récent rapport de l'agence de l'eau, la disparition probable des glaciers alpins n'aura qu'un impact limité sur le débit du Rhône, contribuant seulement à 4 % de l'alimentation en eau globale du fleuve. Il rappelle que ce bassin versant fonctionne principalement par les précipitations pluie/neige. Le fleuve connaîtra des variations dans les débits d'eau tout au long de l'année (plus élevés en hiver et moins en été) mais son débit moyen annuel serait préservé.

Il indique par ailleurs que le repère pris pour le projet concerne le débit moyen annuel de 460 mètres cubes d'eau par seconde. Il concède qu'il pourra y avoir des effets en étiage sévère qui seront à considérer, mais qu'à ce stade il est trop tôt pour affiner les résultats. Néanmoins, il tient à rappeler que les 20 millions de mètres cubes d'eau pourraient avoir un effet de résilience sur l'assèchement des nappes et les assècs de certains cours d'eau.

Dimitri COULON indique que CNR se place sur des données moyennes avec des chroniques dans la durée et que les conditions limites seront bien entendu intégrées (étiages sévères, crues).

INTERVENTION 3 : Un participant revient sur la conclusion de la table ronde sur l'eau et explique qu'il faut travailler sur des scénarios de crise, compte tenu des changements climatiques.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Dimitri COULON explique que ce sujet est valable sur l'ensemble de la vallée du Rhône. Il souligne que CNR doit garantir l'ensemble des usages de l'eau associé à ses missions de concessionnaire indépendamment de ce nouveau projet (irrigation, navigation, hydro-électricité).

INTERVENTION 4 : Jean-Claude MONIN, ASIA Chavanoz-Anthon, annonce que la station d'Anthon, qui se trouve au niveau de la confluence de l'Ain coté Isère, n'est pas représentée sur la carte présentée en séance. Il y a un projet de délocalisation de l'ordre de 900 000 mètres cubes, et le projet de délocalisation devrait la ramener sur Chavanoz au niveau du pompage de l'EARL du vivier passant de 900 000 mètres cubes à 1 600 000 mètres cubes.

INTERVENTION 5 : Un participant ajoute qu'également, il n'est pas indiqué que l'ASIA de La Balme Les Grottes utilise un pompage au lieu-dit Perrier Collard, d'une capacité de 500 000 m³.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE prend en compte les remarques et mentionne que ces informations seront prises en compte dans le cadre du projet si les études se poursuivent.

INTERVENTION 6 : Un participant souhaite obtenir des précisions sur le stockage de l'eau et demande si les premiers chiffres évoqués durant les premières rencontres sont toujours d'actualité, à savoir 19 millions de m³ ?

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE explique que les 20 millions de m³ correspondent à une estimation pouvant fluctuer. Il souhaite rappeler la distinction entre un barrage de montagne et cet aménagement « au fil de l'eau ». Un barrage de montagne stocke énormément et relâche à certains moments pour produire de l'électricité. A l'inverse, le barrage RhôneRégia ralentirait le débit jusqu'à l'obtention d'une cote de production utile (avec une hauteur de chute modeste d'environ 5 m). L'eau n'est ni stockée strictement, ni prélevée, elle passe de l'amont à l'aval à travers le barrage et/ou les turbines hydroélectriques.

INTERVENTION 7 : Un participant interroge les maîtres d'ouvrage sur les impacts du projet sur les nappes.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE rappelle que le contre canal sur la rive droite, ou le drain situé en amont, permettrait de compenser les effets de la retenue sur la nappe pour éviter qu'elle ne remonte de manière trop conséquente. Coté aval, le drain ou le contre-canal servirait à l'inverse à ne pas effondrer la nappe car la ligne d'eau serait plus basse qu'actuellement. Rive gauche, la nappe est réputée « perchée », les effets du projet seraient à détailler mais à priori sans effet.

INTERVENTION 8 : Richard BLERIAU, ASIA de Leyrieu indique que le captage de Leyrieu, situé à 50 mètres du barrage en aval, va forcément être impacté. Il remarque avec ironie que la nappe alluviale du Rhône sera compensée par la CNR avec un canal. Il se dit inquiet car actuellement en période d'étiage, il lui reste 1m⁵² d'eau alors qu'il est raccordé à la nappe alluviale du Rhône.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE souligne le caractère extrêmement précis de la question et explique qu'en l'état des connaissances, aucune réponse du même niveau de détail ne peut être formulée. Il indique que l'étude de faisabilité effectuée ne va pas à ce niveau de détails. Il faudra attendre les résultats de l'étude détaillée avant-projet.

Dimitri COULON ajoute qu'en raison de l'expérience de CNR sur d'autres aménagements hydroélectriques, un certain nombre de principes de surveillance des niveaux de nappes sont établis par les équipes de terrain de CNR. Il fait état de la

capacité de contrôle et de maîtrise des niveaux de nappes surveillées quotidiennement par CNR.

INTERVENTION 9 : Alain Cochet, ASIA de Saint-Romain de Jalionas, partage son inquiétude face aux réponses apportées par les maîtres d'ouvrage et estime que si les réponses restent aussi aléatoires que celles données aujourd'hui, le public est en droit de s'inquiéter.

Réponses du garant désigné par la CNDP :

Jean-Michel THORNARY revient sur le processus de concertation préalable en cours. Il explique qu'au cours de l'année 2024, à l'issue de la concertation préalable et des bilans apportés par la CNDP et les maîtres d'ouvrage, l'Etat donnera sa position et indiquera si oui ou non les études doivent se poursuivre. Dans l'hypothèse de la poursuite des études, le projet rentrera dans une deuxième phase d'étude qui va se dérouler sur 3 ans à l'issue desquels les autorisations de construire seront données ou pas.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE revient sur des précédents propos tenus concernant la mise en commun d'informations futures et entend l'inquiétude émise. Il mentionne que la mise en place d'un circuit d'information et d'échanges de données permettra au projet d'être plus précis. Il s'excuse de ne pouvoir partager plus de données précises et rappelle que le projet est encore au stade de l'étude de faisabilité. Il souligne que si l'Etat décide de la poursuite des études à partir de 2024, les études suivantes iront plus dans le détail. Les trois années d'études approfondies permettront également d'examiner tous les cas particuliers. Ce premier jet d'études n'est pas satisfaisant mais il a permis d'entamer la démarche de concertation et d'identifier les questions à approfondir.

INTERVENTION 10 : Un participant estime que le dossier de la concertation n'est pas satisfaisant et que l'impact foncier est énorme. Il se dit dans l'impossibilité de prendre une position, de donner un avis dans la mesure où ces informations sont manquantes au sein du dossier.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE comprend cette interrogation. Il rappelle que des précisions seront apportées si les études se poursuivent. Il explique que l'exercice d'aujourd'hui s'inscrit dans la démarche de transparence de CNR sur l'état de ses connaissances du territoire et que les informations données à ce jour sont plus précises qu'auparavant, même s'il s'agit d'éléments globaux. Enfin, il indique qu'au regard des échanges, l'insertion paysagère du projet sera amenée à être modifiée, ce qui permettra de mieux mettre en lumière les solutions évoquées ensemble.

INTERVENTION 11 : Anne-Marie BRUNET, membre du collectif STOP BARRAGE Rhône-gia, conseillère municipale à Loyettes, propriétaire de terrains agricoles, estime qu'un manque de communication s'est opéré au sujet de la tenue de cette réunion d'acteurs du monde agricole. Elle partage son étonnement sur le peu de propriétaires présents. Elle souligne un manque de communication entre CNR et les propriétaires. Elle souhaiterait savoir si les propriétaires obtiendront de plus amples informations sur ce qui pourrait se passer.

Réponses de la modératrice :

Il est indiqué que la réunion a été coorganisée avec les deux Chambres d'Agricultures (de l'Isère et de l'Ain).

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE explique que les conventions d'occupation temporaire pour réaliser un sondage géotechnique et le projet qui sera potentiellement mis en œuvre sont deux choses différentes. Les sondages visent à recueillir des informations précises sur la géologie, sur un périmètre large, allant au-delà du périmètre strict du projet. Leurs résultats garantiront un emplacement optimal du projet. Les piézomètres, qui mesurent le niveau des nappes, sont installés sur une durée significative pour évaluer les variations saisonnières de débit du Rhône. Les conventions établies avec les propriétaires et exploitants ont été élaborées en dialogue avec eux. En cas de dommage aux cultures, évalué par les Chambres d'agriculture, des compensations sont envisagées. En résumé, il n'y a pas de corrélation entre les conventions des sondages géotechniques et le futur projet, car ces activités visent à collecter des informations plus larges.

Il rappelle ensuite, qu'à ce stade, il est encore trop tôt pour discuter avec chacun des propriétaires ou exploitants. Ces discussions se dérouleront à l'étape suivante où dans la même logique des sondages provisoires effectués, la même rigueur méthodologique et d'action sera appliquée avec les propriétaires concernés.

Réponses du garant désigné par la CNDP :

Jean-Michel THORNARY indique que le sujet de la réunion porte sur l'utilisation des terres agricoles et le partage de l'eau. Il s'agit pour les maîtres d'ouvrage de présenter les impacts potentiels du projet sur l'exploitation agricole des terrains. Il rappelle que d'autres tables rondes, ateliers et réunions publiques ont déjà pu aborder l'ensemble des sujets, y compris celui évoqué par madame Brunet.

INTERVENTION 12 : Pierre MONIN, agriculteur de Loyettes, estime que durant la période des travaux allant de 2028 à 2033, la station de Loyettes sera inutilisable, détruite, reconstruite etc. Il se dit inquiet et prend acte du fait que pendant 2, 3 ou 4 ans il y aurait une impossibilité pour les agriculteurs de Loyettes de se fournir en eau à cette station. Il partage ensuite ses doutes quant au coût d'investissement du projet.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE indique que CNR fera tout pour assurer la continuité de service de la station. Il fait référence aux précédents chantiers qu'il a pu gérer et affirme qu'il est impensable pour un maitre d'ouvrage d'avoir un impact aussi négatif sur les acteurs du territoire. Il explique qu'après la prise de décision de l'Etat de poursuivre les études, CNR devra collaborer avec les acteurs du monde agricole pour planifier les bonnes périodes de chantier. Il explique enfin que des mesures compensatoires et des installations provisoires seront envisagées en temps voulu.

Olivier LE BERRE indique au participant qu'il y a, pour chaque projet, la potentialité de dépassement du budget dans la mesure où ce type de projet d'infrastructure subit des aléas. Ces aléas sont quantifiés dans le coût global présenté.

INTERVENTION 13 : Pierre MONIN, agriculteur de Loyettes, fait part de son inquiétude face à la présence potentielle de PCB dans les sédiments du fleuve et par conséquent dans les terres agricoles.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE indique que CNR effectue déjà des dragages sur l'ensemble du Rhône. Il explique par ailleurs le cadre juridique strict imposé par l'Etat. Au sujet de la réhausse de la terre, des diagnostics de terres seront effectués au préalable et des décisions de

réutilisation éventuelle seront prises au regard de leurs résultats. Au sein d'un projet de cette envergure, la gestion des PCB est cruciale. CNR assurera une sauvegarde des pompages en évitant les zones à risque de PCB pendant le chantier. La caractérisation précise de ces zones, malgré des premiers sondages négatifs, sera effectuée lors de l'étude détaillée. Tous les risques liés aux PCB seront pris en compte avec des mesures de précaution spécifiques encadrées par l'État.

INTERVENTION 14 : Pierre MONIN, agriculteur de Loyettes, se dit préoccupé par la possible délocalisation de la future station de Loyettes. Il se dit également préoccupé par la possible accumulation de limons et de sédiments qui pourraient être retenus par le barrage, entraînant des défis potentiels pour le pompage et l'irrigation. Il mentionne également les impacts potentiels au sujet de la température du fleuve et le développement d'algues. Enfin, il mentionne le raccordement de la ligne électrique à 63 000 volts par RTE et interroge les maîtres d'ouvrage sur ses impacts.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE explique que RTE, en tant que co-maitre d'ouvrage, pourra donner des précisions sur le raccordement lors de la concertation Fontaine qui durera environ 1 an. Cette démarche impliquera des discussions approfondies sur la localisation de la ligne, les impacts, et les emprises, conformément au processus réglementaire du Code de l'environnement. Actuellement, le raccordement au poste de Saint-Vulbas semble techniquement envisageable, mais RTE doit le confirmer. Après la consultation actuelle jusqu'à fin février et la décision de l'État, il sera demandé officiellement à RTE, par contrat et commande spécifique, de développer une proposition technique et financière (PTF).

Réponses de la modératrice :

Il est précisé que les informations sur le raccordement sont disponibles dans le dossier. Un paragraphe entier décrit les prochaines étapes à venir avec RTE, situé à la page 40. Les questions concernant le PCB ont reçu des réponses techniques lors de la table ronde sur l'eau, dont le compte rendu et la vidéo sont disponibles en ligne. Les détails, notamment sur le PCB, se trouvent à la page 7 du compte rendu. Les études en cours peuvent être consultées. La carte affichée en salle est également dans le dossier, en annexe 9 dédiée à l'agriculture. Le diaporama sera publié en ligne pour faciliter l'accès à ces informations.

INTERVENTION 15 : Un participant propose à CNR d'étudier la possibilité de mettre en place un quota d'énergie réservée, attribué spécifiquement aux agriculteurs ou groupes d'agriculteurs impactés par le projet. Il souligne le besoin d'un encadrement plus précis, notant que par le passé, l'énergie réservée d'un ouvrage pouvait être attribuée à des régions éloignées, soulignant l'importance de mieux structurer ce processus.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE est en accord avec le propos tenu par le participant. Il indique qu'un projet de ce type implanté dans un territoire doit servir à ses habitants, le souhait est bien pris en compte par la CNR et sera étudié.

Réponses du garant désigné par la CNDP :

Jean-Michel THORNARY ajoute que cette question a déjà été adressée et est un point important auquel les garants sont attentifs.

INTERVENTION 16 : Pierre BELAND, agriculteur à Loyettes, interroge sur le niveau du fleuve près de la station de pompage de Loyettes. Il partage ensuite son inquiétude quant à la capacité du sol à retenir l'eau malgré la digue.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE explique qu'en cas de réalisation du projet, le niveau d'eau du Rhône resterait inchangé quel que soit le régime de crue, en se basant sur les études et modélisations 2D réalisées au stade des études détaillées. Il évoque également la création d'une maquette physique à l'échelle 1/15e, afin de mesurer les effets des crues avec l'aménagement hydroélectrique. Il indique que les inondations actuelles des terres en amont de Sault-Brénaz sont dues aux crues naturelles qui envahissent les champs d'expansion. Il explique ensuite que la digue rive droite de 4km prévue au projet aurait également pour fonction d'éviter le contournement de l'aménagement par les crues. Cette digue entre l'usine-barrage et le CNPE du Bugey serait surélevée de deux mètres du niveau de la retenue. Il souligne que l'aménagement hydroélectrique resterait neutre en cas de crues, avec l'ouverture de toutes les vannes du barrage (c'est le principe de conception de base d'un tel ouvrage).

INTERVENTION 17 : Un participant demande des précisions quant à l'exutoire du Girondan au niveau de l'embouchure et sur la préservation de la continuité des exploitations. Il explique ne pas souhaiter voir émerger une « *ViaRhôna bis* » au milieu des champs. Il souhaite également savoir à quel moment les exploitants et propriétaires seront informés de l'impact sur leurs moyens de subsistance.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Olivier LE BERRE exprime à nouveau les modalités à suivre de la concertation, en indiquant qu'en l'état il faut une décision de l'Etat de poursuivre les études.

La mise en place d'un comité de discussion permettrait de collaborer avec chaque partie intéressée sur la manière dont l'étude pourra influencer les exploitations et les stations de pompages. Le comité serait établi d'ici fin 2024 / début 2025, et des plans spécifiques seront discutés avec chaque partie concernée.

La procédure pour les emprises foncières impliquerait des discussions et des négociations amiables. En cas de désaccord, l'Etat interviendrait au travers de sa procédure spécifique d'autorisation. L'idée d'expropriation n'est pas abordée actuellement. L'objectif est de détailler le projet, en mettant en évidence son impact sur les terres agricoles et les secteurs liés, avant d'envisager toute procédure contraignante.

INTERVENTION 18 : Un participant indique que CNR devrait avoir le recul nécessaire pour répondre aux questions grâce aux retours d'expérience de ses aménagements au fil de l'eau sur le Rhône. Par ailleurs, il interroge CNR sur les impacts sur les stations de pompages, notamment au niveau des sédiments.

Réponses du maitre d'ouvrage :

Dimitri COULON explique que les stations de pompage diffèrent en termes d'autorisations de prélèvement. Il reconnaît qu'il peut y avoir des impacts, notamment dans certains secteurs du fleuve, dus au charriage de sédiments. Il indique que ces questions sont bien connues, et que des opérations d'entretien régulières sont programmées pour gérer ces situations. Il propose également aux participants de se référer aux associations d'irrigants qui sont familiarisées avec ces sujets.

Conclusion

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, conclut la réunion en soulignant la richesse des échanges. Il indique que les questions posées lors de cette réunion sont particulièrement pertinentes, permettant au public de se forger un meilleur avis sur le sujet. Il souligne par ailleurs que les questions et réponses seront incluses dans le bilan que les quatre garants réaliseront. Il explique que certaines questions seront réexaminées, et que des réponses plus affinées seront fournies après la concertation. A partir de 2024, sous réserve de l'approbation de l'Etat pour poursuivre les études, toutes les questions seront de nouveau abordées entre les parties prenantes et le maître d'ouvrage. Il retire une impression très positive de la réunion, qu'il partagera avec ses collègues, et remercie tous les participants pour la cordialité des échanges. Il souligne également que les réponses fournies par Olivier LE BERRE durant cette réunion ont été honnêtes et objectives, compte tenu de ses connaissances actuelles.

Il annonce enfin que la CNDP pourrait désigner l'un des quatre garants, ou éventuellement de nouveaux garants, à la suite de son avis sur la procédure en cours pour suivre les échanges entre les maîtres d'ouvrage et les participants jusqu'à l'enquête publique. Cela s'inscrirait dans ce qu'on appelle une concertation continue, visant à assurer un débat correct entre l'ensemble des parties prenantes et les maîtres d'ouvrage jusqu'à la fin de la procédure, soit l'année prochaine, sous réserve de l'approbation de l'Etat sur la poursuite des études.

